

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 15 Novembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.3, 1.1.1, 0.2, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 9.1, 9.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6) Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.1), M. Thibaut BIZE (jusqu'au 1.1.5), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 3.2), M. Emile BRIOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Clément DELBENDE (à partir du 1.1.1), M. Cyril DEVESA (à partir du 0.2), Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.6), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (jusqu'au 2.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.6), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 0.2), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevrot : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY François : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.1) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN (à partir du 1.1.1) Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 2.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER

**Étaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danièle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Secrétaire de séance :** M. Michel JASSEY

#### Procurations de vote :

**Mandants :** T. JAVAUX (à partir du 3.7), E. ALAUZET, T. BIZE (à partir du 1.1.6), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 3.3), C. CAULET, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 2.2), M. DALPHIN (à partir du 1.1.1), D. DARD, C. DELBENDE (jusqu'au 0.3), C. DEVESA (jusqu'au 1.1.1), M. EL YASSA (jusqu'au 1.1.5), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), JS. LEUBA (à partir du 0.2), M. MICHEL (jusqu'au 0.3), T. MORTON, R. REBRAB, K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.5), M. SEBBAH, I. SUGNY (jusqu'au 0.3), D. PAINEAU (à partir du 1.1.1), B. GAVIGNET, P. CORNE (à partir du 1.1.1), P. BELUCHE (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), JM. BOUSSET, J. KRIEGER (à partir du 1.1.1), A. JACQUEMET (à partir du 2.3),

**Mandataires :** A. AVIS (à partir du 3.7), C. THIEBAUT, C. LIME (à partir du 1.1.6), M. OMOURI, B. FALCINELLA (à partir du 3.3), F. PRESSE, P. GONON (jusqu'au 2.2), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), P. CURIE, E. MAILLOT (jusqu'au 0.3), A. POULIN (jusqu'au 1.1.1), Y. POUJET (jusqu'au 1.1.5), S. BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.1), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 0.2), N. BODIN (jusqu'au 0.3), M. ZEHAF, S. WANLIN, G. VAN HELLE (jusqu'au 1.1.5), C. WERTHE, M. LOYAT (jusqu'au 0.3), A. GROSPERRIN (à partir du 1.1.1), G. GAVIGNET, J. LOUISON (à partir du 1.1.1), T. JAVAUX (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), F. BAILLY, A. BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1), P. ROUTHIER (à partir du 2.3)

## Avenant n°1 à la convention de prêt de la mallette énergie

**Rapporteur** : Françoise PRESSE, Vice-Présidente

**Commission** : Développement durable

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

### Résumé :

Signée le 12 janvier 2017, la convention tripartite Ville de Besançon – Grand Besançon – Communauté de Communes de Vaîte-Aigremont (CCVA) permet l'extension du service bisontin de prêt de la mallette énergie aux deux autres territoires.

Suite à la dissolution de la CCVA, il est proposé l'avenant n°1 à la convention afin de prendre acte de l'évolution du périmètre d'application à l'ensemble de la Communauté de Communes Doubs Baumoises, territoire TEPOS.

### I. Contexte

Le service de prêt de la mallette énergie de la Ville de Besançon a fait l'objet d'une extension, par délibération du 7 novembre 2016, aux habitants du Grand Besançon, de la Communauté de Communes de Vaîte-Aigremont (CCVA) et aux agents des trois entités (Ville-CCAS, Grand Besançon et CCVA). Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'un programme global d'actions permettant de répondre aux enjeux énergétiques et climatiques et participe à la dynamique du Territoire à Energie Positive (TEPOS).

Pour ce faire, une convention tripartite a été signée le 12 janvier 2017.

### II. Objet de l'avenant

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la CCVA a été dissoute. Certaines de ses communes ont rejoint la Communauté de Communes Doubs-Baumoises (CCDB) nouvellement créée.

Intéressée par la démarche TEPOS, la CCDB a souhaité inscrire la totalité de son périmètre dans le dispositif.

Il est proposé l'avenant n°1 à la convention du service de prêt de la mallette énergie afin de prendre acte de l'évolution du périmètre d'application, le territoire de la CCDB se substituant à celui de la CCVA.

Pour information, l'avenant, présenté au Conseil Municipal du 20 septembre dernier, a reçu un avis favorable de la Ville de Besançon.

**M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention tripartite Ville-CAGB-CCDB de prêt de la mallette énergie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°1.

Rapport adopté à l'unanimité :

Préfecture du Doubs

Pour extrait conforme,

Le Président

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Reçu le 27 NOV. 2018



Contrôle de légalité

**Convention tripartite  
de prêt de la mallette énergie  
Ville de Besançon - CAGB – CCDB**

**AVENANT N° 1**

**A. Les contractants**

Entre :

**Ville de Besançon  
2, rue Mégevand  
25034 Besançon Cedex**

Et :

**Communauté d'Agglomération du Grand Besançon  
4 Rue Gabriel Plançon  
25043 Besançon Cedex**

Et :

**Communauté de Communes Doubs Baumois  
12 Esplanade du Breuil – BP 44095  
25114 Baume-les-Dames Cedex**

**B. Objet de la convention**

Convention d'extension d'un service de prêt de la mallette énergie à la population, de la CAGB et de la CCDB et aux agents des collectivités.

**C. Objet de l'avenant n°1**

Le présent avenant n°1 a pour objet la prise en compte du changement de périmètre suite à la dissolution de la Communauté de Communes de Vaîte-Aigremont (CCVA), par arrêté du Préfet du Doubs n°25-2016-12-01-009, et à la création de la Communauté de Communes Doubs Baumois (CCDB), par délibération communautaire de modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Baumois (CCPB) n°E.3/2016.

L'article 3, dernier paragraphe initialement rédigé comme suit : « *Il convient de préciser que la CCVA va être dissoute début 2017 afin d'intégrer la Communauté de Communes du Pays Baumois. A compter de ce transfert, le dispositif sera uniquement applicable aux vingt et une communes TEPOS actuellement membres de la CCVA* » est annulé. Il est remplacé par : « *Le dispositif de prêt, suite à la dissolution de la CCVA et son intégration dans la nouvelle Communauté de Communes Doubs Baumois (CCDB), est applicable à l'ensemble de la CCDB* ».

Par conséquent, la substitution de terme « CCVA » (Communauté de Communes Vaîte-Aigremont) par le terme « CCDB » (Communauté de Communes Doubs Baumois) s'applique à l'ensemble de la convention.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

**D. Signatures des parties**

Fait à Besançon, en trois exemplaires, le.....

Pour la Ville de Besançon,  
Le Maire,

Pour le Grand Besançon,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Pour la Communauté de  
Communes Doubs Baumois,  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

Gabriel BAULIEU

Jean-Claude MAURICE